



CONFÉRENCE ANNUELLE DES REGISTRAIRES ET DES COMMISSAIRES AU LOBBYISME

PRÉSENTATION DU QUÉBEC

QUÉBEC, LE 10 SEPTEMBRE 2013

TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS 2012-2013	5
SYNTHÈSE DU PLAN STRATÉGIQUE 2010-2013	7
SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS 2012-2013	8
ORIENTATION 1 - AMENER LES ACTEURS À INTÉGRER LA PRÉOCCUPATION DE TRANSPARENCE ET D'ÉTHIQUE DANS LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE	8
Conférences et ateliers de formation.....	8
Tournée des régions.....	8
Demandes de renseignements.....	9
Infolettre du Commissaire au lobbyisme du Québec	9
Relations avec les médias.....	10
Envoi des nouvelles inscriptions au registre des lobbyistes	10
Production et diffusion d'une affiche à l'intention des lobbyistes et des titulaires de charges publiques.....	10
Production et publication de publicités.....	11
Publication d'articles.....	12
Opération de sensibilisation auprès des titulaires de charges publiques	12
Site Web du Commissaire au lobbyisme du Québec.....	13
ORIENTATION 2 - MAXIMISER LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME	14
Signalements.....	14
Vérifications entreprises à l'initiative du Commissaire au lobbyisme du Québec	14
Enquêtes	14
Dossiers devant les tribunaux.....	15
ORIENTATION 3 - CONTRIBUER À MIEUX FAIRE COMPRENDRE LES RÈGLES APPLICABLES ET À LES FAIRE ÉVOLUER	17
Un avis pour préciser qu'une activité de lobbyisme exercée pour le compte du client d'un collègue doit être déclarée au registre.....	17
Rédaction d'un guide d'information à l'intention du Conseil interprofessionnel du Québec	17
Dépôt d'un important rapport de propositions de modifications législatives	17
Le commissaire au lobbyisme a également comparu devant la Commission des institutions de l'Assemblée nationale relativement aux orientations, aux activités et à la gestion de l'institution qu'il dirige pour les années 2007-2012.	18
Partenariat avec la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires...	18
Allocution du commissaire au colloque de Transparency International France	19
Participation à la 34 ^e Conférence du Council on Governmental Ethics Laws.....	19
Rencontre avec le commissaire à l'intégrité de la Ville d'Ottawa	19
Participation au Forum de l'OCDE sur la transparence et l'intégrité des activités de lobbying..	19
Conférence au Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM)	20
ORIENTATION 4 - VALORISER L'ENGAGEMENT, LA QUALITÉ ET LE SAVOIR-FAIRE DU PERSONNEL	21
Activités de mobilisation.....	21
Cadre de référence sur la reconnaissance au travail	21
Site intranet.....	21
Sondage sur la satisfaction du personnel et le climat organisationnel	21
Compétences du personnel et activités de formation	22

REGISTRE DES LOBBYISTES	23
Évolution du nombre de lobbyistes actifs* inscrits au registre des lobbyistes (2002-2013).....	23
Avancées considérables au cours des dernières années : des chiffres qui parlent	24
ORDONNANCES DE CONFIDENTIALITÉ	25
Statistiques des ordonnances de confidentialité du commissaire au lobbyisme (2007-2013)	26
PRIORITÉS POUR L'ANNÉE 2013-2014	27

FAITS SAILLANTS 2012-2013

Afin d'amener les différents acteurs à intégrer la préoccupation de transparence et d'éthique dans les communications d'influence...

4 482 abonnés à l'Infolettre du Commissaire ont reçu les 5 éditions de l'Infolettre produites et diffusées au cours de 2012-2013.

1 416 personnes, dont 445 lobbyistes, 828 titulaires de charges publiques et 143 citoyens, ont été jointes par l'institution à l'occasion des 70 activités d'information et de sensibilisation qu'elle a organisées. Le nombre de demandes de formation a augmenté de 71 % depuis un an.

498 titulaires de charges publiques municipaux se sont arrêtés au kiosque tenu par le Commissaire au lobbyisme du Québec à l'occasion de cinq congrès pour obtenir de l'information sur la Loi et le Code de déontologie des lobbyistes.

644 demandes de renseignements provenant de lobbyistes, de titulaires de charges publiques, de journalistes et de citoyens ont été traitées par le Commissaire au lobbyisme du Québec. Le nombre de demandes de renseignements a augmenté de 59 % au cours de la seule dernière année.

3 régions du Québec ont été visitées par le commissaire au cours des trois premiers mois de l'année 2013 dans le cadre d'une tournée des 17 régions administratives du Québec, qui s'échelonne jusqu'en novembre 2014.

878 titulaires de charges publiques de 440 municipalités, municipalités régionales de comté et communautés métropolitaines ont été rejointes dans le cadre d'une opération de sensibilisation sur les activités de lobbyisme que peuvent exercer les firmes de génie-conseil en milieu municipal.

Afin de maximiser la surveillance et le contrôle des activités de lobbyisme...

593 activités de surveillance et de contrôle ont été réalisées au cours de l'année 2012-2013, soit 145 de plus qu'au cours de l'année précédente.

41 signalements émanant de citoyens, de titulaires de charges publiques et de lobbyistes ont été traités par le Commissaire au lobbyisme du Québec, une augmentation de 28 % par rapport aux 32 signalements de l'année 2011-2012.

15 manquements à la Loi ou au Code de déontologie des lobbyistes ont été constatés uniquement dans le cadre de dossiers d'enquête conclus au cours de l'année.

8 lobbyistes et un plus haut dirigeant ont reçu un avis du commissaire au lobbyisme pour des manquements à la Loi ou au Code constatés à la suite de vérifications ou d'enquêtes.

Afin de contribuer à mieux faire comprendre les règles et à les faire évoluer...

3 489 questionnaires ont été envoyés à des titulaires de charges publiques afin de les sonder sur leur perception de l'encadrement du lobbyisme, dans le cadre d'une étude menée en collaboration avec la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires. Le commissaire a réagi aux résultats de cette étude dans le cadre d'une conférence de presse.

105 recommandations ont été formulées dans l'important rapport « Propositions de modifications à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying » déposé par le commissaire au lobbying à l'Assemblée nationale le 9 mai 2012.

2 comparutions ont eu lieu devant la Commission des institutions de l'Assemblée nationale afin d'expliquer aux parlementaires les orientations, les activités et la gestion de l'institution pour les années 2007-2012 et de faire valoir les propositions de modifications à la Loi présentées dans le rapport déposé à l'Assemblée nationale le 9 mai 2012.

1 avis a été donné et publié par le commissaire au lobbying afin de préciser qu'une activité de lobbying exercée pour le compte du client d'un collègue doit être déclarée au registre.

Afin de valoriser l'engagement, la qualité et le savoir-faire du personnel...

622 heures (soit près de 90 jours) ont été consacrées à des activités de développement liées à l'emploi. Tous les employés ont bénéficié de formations au cours de l'année.

7 activités ont été organisées afin de favoriser la mobilisation du personnel.

1 sondage indépendant a été réalisé sur la satisfaction du personnel et le climat organisationnel. Un plan d'action a été rédigé afin de concrétiser ou de maintenir certains objectifs d'amélioration du climat organisationnel.

1 cadre de référence relatif à la reconnaissance au travail a été élaboré afin de maintenir et de renforcer la mobilisation du personnel.

SYNTHÈSE DU PLAN STRATÉGIQUE 2010-2013

Le Commissaire au lobbyisme du Québec a poursuivi en 2011-2012 la réalisation des objectifs et des orientations de son deuxième plan stratégique. Rappelons qu'au printemps 2010, l'institution s'est dotée d'un plan stratégique couvrant une période de trois ans, soit de 2010 à 2013. L'adhésion à la Loi et au Code ainsi que leur respect constituent la pierre angulaire du Plan stratégique 2010-2013 du Commissaire au lobbyisme du Québec.

La présentation qui suit est faite en fonction des quatre orientations de ce plan, qui sont les suivantes :

Enjeu 1		Enjeu 2	
L'adhésion et le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme		La communication et la collaboration	
Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3	Orientation 4
Amener les acteurs à intégrer la préoccupation de transparence et d'éthique dans les communications d'influence	Maximiser la surveillance et le contrôle des activités de lobbyisme	Contribuer à mieux faire comprendre les règles applicables et à les faire évoluer	Valoriser l'engagement, la qualité et le savoir-faire du personnel

Le bilan des trois premières années de mise en application du plan stratégique du Commissaire au lobbyisme du Québec est positif. Il reste cependant du travail à accomplir pour atteindre pleinement les objectifs qui y sont fixés. Par exemple, des efforts supplémentaires sont requis pour amener les lobbyistes à souscrire aux objectifs de la Loi et du Code et à s'y conformer, ou pour favoriser chez les titulaires de charges publiques une prise de conscience accrue du rôle déterminant qu'ils doivent jouer dans l'atteinte des objectifs de la Loi.

Le Commissaire au lobbyisme du Québec a donc décidé de reconduire le *Plan stratégique 2010-2013* pour une année, soit jusqu'à la fin de l'année financière 2014. Compte tenu du fait que les grandes orientations sur lesquelles il fonde son action sont toujours pertinentes et que le prochain plan stratégique devrait prendre appui sur les résultats des travaux de l'Assemblée nationale dans le contexte de la révision annoncée de la Loi, le commissaire au lobbyisme continuera de guider son action sur la base de son plan 2010-2013 jusqu'au 31 mars 2014.

SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS 2012-2013

ORIENTATION 1 - AMENER LES ACTEURS À INTÉGRER LA PRÉOCCUPATION DE TRANSPARENCE ET D'ÉTHIQUE DANS LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE

Pour « amener les acteurs à intégrer la préoccupation de transparence et d'éthique dans les communications d'influence », le Commissaire au lobbying du Québec croit nécessaire de déployer une multitude d'actions visant l'information et la sensibilisation des acteurs concernés en privilégiant notamment :

- la tenue de conférences et d'ateliers de formation à l'intention des lobbyistes, des titulaires de charges publiques et des citoyens;
- la présence dans les congrès et les salons majoritairement à l'intention des titulaires de charges publiques;
- la réponse aux demandes de renseignements de lobbyistes, de titulaires de charges publiques et de citoyens;
- la gestion des relations avec les médias;
- la conception de divers outils d'information (dépliants, documents, site Web, etc.).

Le fait de dispenser de l'information permettant de favoriser l'adhésion des lobbyistes, des titulaires de charges publiques et des citoyens à la Loi et au Code est au cœur même de la mission du Commissaire au lobbying du Québec.

Conférences et ateliers de formation

En 2012-2013, le commissaire au lobbying et les membres de son personnel ont donné 70 conférences et ateliers de formation auprès de lobbyistes, de titulaires de charges publiques et de citoyens.

Au cours de la dernière année, 828 titulaires de charges publiques ont été sensibilisés sur leurs responsabilités au regard de la Loi et du Code de déontologie des lobbyistes et ce, au cours des 45 activités de formation qui ont été offertes. Par ailleurs, 445 lobbyistes ont été informés de leurs devoirs et obligations en participant aux 15 conférences et ateliers de formation dispensés par l'institution. Enfin, 10 autres formations ont permis à 143 citoyens d'en connaître davantage sur la Loi. Le nombre de demandes de formation a augmenté de 71 % depuis un an.

Tournée des régions

En janvier 2013, le commissaire au lobbying, M^e François Casgrain, a amorcé une tournée des 17 régions administratives du Québec. Intitulée *Miser sur la transparence*, cette tournée des régions s'échelonne jusqu'en novembre 2014. Au cours des six premiers mois de l'année 2013, le commissaire au lobbying a visité les six régions suivantes : l'Estrie, l'Outaouais, Laval, Montréal, Les Laurentides et Lanaudière.

La tournée des régions du commissaire au lobbyisme vise l'atteinte de trois objectifs. D'abord, sensibiliser les titulaires de charges publiques aux enjeux de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes ainsi qu'au rôle déterminant qu'ils doivent jouer pour en assurer le respect. Ensuite, mieux faire connaître la Loi aux lobbyistes et les amener à respecter les règles qui s'appliquent à leurs activités de lobbyisme. Enfin, susciter l'intérêt des citoyens au regard de la transparence dans le but de contribuer à accroître la confiance qu'ils portent envers leurs institutions démocratiques et les personnes qui les dirigent.

Cette tournée est l'occasion pour le commissaire de rencontrer des élus et des administrateurs publics, des représentants du milieu des affaires, des professeurs et des étudiants du milieu universitaire, des médias ainsi que des regroupements de citoyens. Le commissaire souhaite ainsi promouvoir les objectifs de transparence visés par la Loi, et ce, en allant directement à la rencontre des personnes concernées et en adaptant le contenu de son discours au contexte régional.

Présence dans les congrès et les salons

L'équipe du Commissaire au lobbyisme du Québec a participé à cinq congrès et salons. Ces congrès et salons, qui s'adressent spécifiquement aux titulaires de charges publiques municipaux, sont des occasions de répondre à de multiples questions et de sensibiliser les titulaires de charges publiques sur la réalité du lobbyisme ainsi que sur leur rôle et leurs responsabilités lorsqu'ils font l'objet de communications d'influence. Au cours de ces cinq congrès et salons, l'équipe du commissaire a ainsi pu présenter la Loi à un total de 498 personnes.

Demandes de renseignements

Au cours de l'année 2012-2013, le personnel du Commissaire au lobbyisme du Québec a répondu à 644 demandes de renseignements émanant de lobbyistes, de titulaires de charges publiques et de citoyens. Le nombre de demandes de renseignements a augmenté de 59 % au cours de la seule dernière année.

La majorité des demandes provenaient de lobbyistes (354) qui désiraient obtenir des précisions sur les exigences de la Loi en regard de leurs activités. Des titulaires de charges publiques (120) ont aussi demandé à en savoir davantage sur les communications d'influence visées par la Loi, sur les règles d'après-mandat et sur les mandats de certains lobbyistes inscrits au registre. Les autres demandes provenaient de journalistes (116) et de citoyens (54) et portaient principalement sur l'application de la Loi en milieu municipal.

Infolettre du Commissaire au lobbyisme du Québec

Cinq éditions de l'Infolettre, en mai, juin, août, octobre et décembre 2012, ont été diffusées à plus de 4 500 abonnés pour faire connaître l'actualité récente en matière de lobbyisme au Québec et susciter une réflexion sur le phénomène du lobbyisme et son encadrement. Depuis le début de la nouvelle année financière qui a commencé le 1^{er} avril 2013, deux autres éditions de l'Infolettre ont été diffusées, soit en avril et en juin 2013.

Relations avec les médias

Le commissaire au lobbyisme et la Direction des communications ont répondu à plus d'une centaine de demandes (116) d'entrevues ou de renseignements et diffusé 10 communiqués de presse. La plupart des échanges avec les médias concernaient l'application de la Loi, la hausse des inscriptions au registre des lobbyistes, de même que les dossiers de vérification et d'enquêtes en cours.

Le 9 mai 2012, dans le cadre du dépôt à l'Assemblée nationale de son rapport de propositions de modifications à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, le commissaire au lobbyisme, M^e François Casgrain, a tenu une conférence de presse en présence des journalistes de la Tribune de la presse.

Envoi des nouvelles inscriptions au registre des lobbyistes

Au 31 mars 2013, tous les députés de l'Assemblée nationale ainsi que 108 journalistes recevaient la liste des nouvelles inscriptions au registre des lobbyistes envoyée hebdomadairement par le Commissaire au lobbyisme du Québec.

Production et diffusion d'une affiche à l'intention des lobbyistes et des titulaires de charges publiques



Une affiche à l'intention des titulaires de charges publiques et des lobbyistes a été conçue afin de sensibiliser ces clientèles à l'importance de la transparence lorsque des communications d'influence ont cours. L'affiche est notamment distribuée dans les chambres de commerce, dans les municipalités et dans les bureaux de comté des députés visités par le commissaire dans le cadre de la tournée des régions.

Production et publication de publicités

Le Commissaire au lobbyisme du Québec a diffusé des publicités pour souligner son 10^e anniversaire dont le message était : « J'ai 10 ans, la confiance, pour moi, c'est important! ».



Une autre publicité a été diffusée dans le journal du congrès de la Fédération professionnelle des journalistes (FPJQ). Cette publicité rappelle aux journalistes l'existence du registre des lobbyistes où il est possible de trouver l'information concernant les activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques.



Enfin, une publicité de plus petit format indiquant les coordonnées de la responsable des relations avec les médias a été diffusée dans la revue de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ). Les publicités ont été diffusées dans des publications spécialisées à l'intention des titulaires de charges publiques et des journalistes.

Publication d'articles

Au cours de l'année 2012-2013, le Commissaire au lobbyisme du Québec a publié deux articles dans les magazines spécialisés à l'intention des titulaires de charges publiques municipaux afin de bien leur faire comprendre la Loi. En outre, un article a été publié dans un journal à l'intention de citoyens afin de les sensibiliser à leur droit à l'information en matière de lobbyisme et de les informer des mesures d'encadrement prévues par la Loi et le Code de déontologie des lobbyistes.

Enfin, le 16 août 2012, le commissaire au lobbyisme, M^e François Casgrain, a publié une lettre d'opinion dans le journal *Le Devoir* dans laquelle il fait notamment le point sur l'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme dans le secteur du génie-conseil.

Opération de sensibilisation auprès des titulaires de charges publiques

En mars 2013, le Commissaire au lobbyisme du Québec a identifié **440** municipalités et municipalités régionales de comté ainsi que deux communautés métropolitaines qui ont fait ou étaient susceptibles de faire l'objet d'activités de lobbyisme de la part des firmes de génie-conseil. Dans le cadre de cette opération de sensibilisation, **878** titulaires de charges publiques, principalement les maires et les directeurs généraux de ces organismes municipaux, ont reçu une lettre du commissaire au lobbyisme les informant des obligations des lobbyistes de firmes de génie-conseil qui exercent des communications d'influence auprès d'eux dans le but de faire avancer leurs projets. La lettre envoyée par le commissaire

aux titulaires de charges publiques visait également à sensibiliser ces derniers à certains types d'activités de lobbyisme que peuvent mener les ingénieurs ou d'autres professionnels.

Site Web du Commissaire au lobbyisme du Québec

Il y a eu 35 921 visites du site Web du Commissaire au lobbyisme du Québec pour l'année 2012-2013.

ORIENTATION 2 - MAXIMISER LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME

Signalements

Au cours du dernier exercice financier, le Commissaire au lobbyisme du Québec a reçu 41 signalements émanant de citoyens, de titulaires de charges publiques et de lobbyistes. Il s'agit d'une augmentation de 28 % par rapport aux 32 signalements de l'année 2011-2012. Sur ces 41 signalements, 40 portaient sur la pratique d'activités de lobbyisme qui n'auraient pas fait l'objet d'une inscription au registre des lobbyistes comme le requiert la Loi. L'autre portait sur le non-respect des règles d'après-mandat qui interdisent aux titulaires de charges publiques d'exercer des activités de lobbyisme pendant une durée pouvant varier d'un an à deux ans, selon le poste qu'occupait la personne avant de quitter ses fonctions.

Vérifications entreprises à l'initiative du Commissaire au lobbyisme du Québec

En plus des vérifications effectuées à la suite des signalements reçus, le personnel de la Direction de la vérification et des enquêtes a effectué, en 2012-2013, 552 autres activités de surveillance et de contrôle, soit par la collecte de données, soit par des demandes de renseignements et de documents auprès des lobbyistes et des titulaires de charges publiques, soit par la consultation de documents.

Ces vérifications portaient sur le respect des règles et visaient à amener les lobbyistes à se conformer à la Loi. Ainsi, 72 % de ces activités de vérification concernaient des personnes susceptibles d'avoir exercé des activités de lobbyisme alors qu'elles n'étaient pas inscrites au registre des lobbyistes et 28 % concernaient des personnes déjà inscrites à ce registre.

Ces activités de surveillance et de contrôle se répartissaient comme suit :

- 483 vérifications (87,5 %) étaient relatives à des personnes susceptibles d'exercer ou d'avoir exercé des activités de lobbyisme. De ce nombre, 391 activités visaient des personnes qui n'étaient pas inscrites au registre des lobbyistes. Parmi ces vérifications :
 - 114 découlent de cas de vérifications par groupes cibles;
 - 269 découlent de situations mises en lumière par l'actualité;
 - 100 constituent des suivis d'inscriptions refusées au registre des lobbyistes.
- 58 vérifications (10,5 %) visaient à s'assurer de la conformité des mandats inscrits au registre des lobbyistes.
- 11 autres activités de vérification étaient de diverses natures (2 %).

Enquêtes

En cours d'année, le commissaire au lobbyisme a conclu trois dossiers où il a eu recours à ses pouvoirs d'enquête. Lors de ses enquêtes, le commissaire au lobbyisme est investi des pouvoirs et de l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. Ces enquêtes lui ont permis de constater 15 manquements à la Loi dont la grande majorité étaient

prescrits. Rappelons que la prescription est d'un an pour une poursuite pénale dans le cas d'un manquement à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying.

Toutefois, lorsque les dossiers révèlent des manquements qui sont prescrits, le commissaire transmet tout de même aux contrevenants des avis faisant état des manquements constatés et leur demandant de régulariser leur situation en procédant à l'inscription des activités de lobbying qui auraient dû être déclarées.

Dossiers devant les tribunaux

Le Groupe SM International inc.

Le 25 janvier 2012, la Cour d'appel a confirmé la décision du juge Daniel W. Payette de la Cour supérieure qui avait rejeté la requête en jugement déclaratoire de MM. David Cliche et Bernard Poulin de SM International inc. quant à la nature et à la portée des avis du commissaire au lobbying. Pour la Cour d'appel, c'est avec raison que le juge de première instance a invité les appelants à faire valoir leurs moyens devant la Cour du Québec, dans le cadre des procédures pénales intentées contre eux.

Rappelons qu'en 2008, six constats d'infraction ont été signifiés à M. David Cliche et un constat d'infraction a été signifié au plus haut dirigeant de la firme de génie-conseil SM International, M. Bernard Poulin, concernant des manquements à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying dans un projet de développement éolien en Estrie. Un plaidoyer de non-culpabilité a été enregistré pour chacune des infractions.

C'est à la suite du dépôt de ces poursuites que MM. Cliche et Poulin ont présenté à la Cour supérieure une requête en jugement déclaratoire demandant notamment que soit déclaré illégal un avis du commissaire au lobbying ayant une incidence sur les poursuites pénales.

Le 13 juin 2012, le juge Daniel W. Payette de la Cour supérieure (Chambre civile) a rejeté une requête en jugement déclaratoire au motif que celle-ci est inextricablement liée aux procédures pénales intentées contre eux. Il précise qu'il serait inopportun pour la Cour supérieure de disposer de la question de la portée des avis avant même que la Cour du Québec ait eu l'occasion de se prononcer. Quant à la demande de déclarer illégal l'un des avis, le juge conclut que ce recours n'est pas approprié compte tenu des circonstances invoquées, des questions soulevées par les requérants sur la nature même des avis ainsi que des pouvoirs de la Cour du Québec.

Les demandeurs avaient porté le jugement de la Cour supérieure en appel le 11 juillet 2012. L'audition en Cour d'appel a eu lieu le 23 janvier 2013 devant les juges Dufresne, Bouchard et Gascon. La Cour d'appel a rejeté l'appel au motif que le juge de première instance n'a pas exercé sa discrétion de façon déraisonnable.

Au 31 mars 2013, la date d'audition des poursuites pénales à la Cour du Québec n'avait pas encore été fixée.

Firme d'ingénierie BPR

En 2009, au terme d'une enquête relativement à des activités de lobbying exercées par des représentants d'entreprises du groupe BPR, le commissaire au lobbying transmettait au Directeur des poursuites criminelles et pénales, pour action appropriée, un rapport d'enquête faisant état de

84 manquements à la Loi. En raison du délai de prescription d'un an, la majorité des manquements étaient prescrits.

En 2010, 16 constats d'infraction étaient signifiés à des lobbyistes d'entreprise et à un plus haut dirigeant du groupe BPR concernant des manquements présumés à la Loi, soit cinq à M. Francis Gagnon, quatre à M^{me} Annie Lefebvre, trois à M. Stephen Davidson, deux à M^{me} Geneviève Saint-Pierre, un à M. Yvon Tourigny et un à M. Jean D'Amour. À l'exception de ce dernier, qui a enregistré un plaidoyer de culpabilité, toutes les autres personnes ont enregistré des plaidoyers de non-culpabilité.

Le 21 février 2012, le procès de M^{me} Geneviève Saint-Pierre a eu lieu au palais de justice de Rimouski devant le juge de paix magistrat Luc Marchildon. Le Commissaire au lobbyisme du Québec est toujours en attente d'une décision dans ce dossier.

Dans les autres dossiers, les procès n'ont pas encore eu lieu, les procureurs attendant la décision dans le dossier de Geneviève Saint-Pierre.

Groupe Radio Simard et Radio Dégelis inc.

En 2011, à la conclusion d'une enquête, le commissaire au lobbyisme a transmis au Directeur des poursuites criminelles et pénales un rapport d'enquête relativement à des communications d'influence exercées auprès de titulaires de charges publiques de la Ville de Rivière-du-Loup par des personnes agissant pour le compte d'une entreprise connue sous le nom de Groupe Radio Simard.

Le procès a eu lieu dans ce dossier les 20 et 21 juin 2013 au palais de justice de Rivière-du-Loup. Le jugement est attendu au cours des prochains mois.

Fédération des médecins spécialistes du Québec et Association des radiologistes du Québec

À la suite d'une enquête menée en 2008-2009 par le Commissaire au lobbyisme du Québec, quatre constats d'infraction ont été signifiés à MM. Gaétan Barette et Frédéric Desjardins, agissant respectivement pour le compte de la Fédération des médecins spécialistes du Québec et de l'Association des radiologistes du Québec, pour avoir exercé des activités de lobbyisme sans être inscrits au registre des lobbyistes. Un plaidoyer de non-culpabilité au nom des personnes poursuivies a été enregistré pour chacune des infractions.

Le procès a été reporté à deux reprises et devrait avoir lieu en janvier 2014. Les défendeurs contestent la constitutionnalité de certaines dispositions de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme alléguant qu'elles portent atteinte à la liberté d'expression, au droit de toute personne d'adresser une pétition à l'Assemblée nationale et à la liberté d'association qui protège le droit à la négociation collective.

ORIENTATION 3 - CONTRIBUER À MIEUX FAIRE COMPRENDRE LES RÈGLES APPLICABLES ET À LES FAIRE ÉVOLUER

Un avis pour préciser qu'une activité de lobbying exercée pour le compte du client d'un collègue doit être déclarée au registre

Le 18 juin 2012, le commissaire au lobbying a donné et rendu public l'avis 2012-02 dans lequel il indique qu'une activité de lobbying exercée pour le compte du client d'un collègue doit être déclarée au registre des lobbyistes. Cet avis est devenu nécessaire afin de préciser l'application de la Loi à cette situation particulière.

Le fait que le client du collègue ne soit pas le client direct de la personne qui communique avec le titulaire d'une charge publique n'a pas d'importance. Dès lors que cette personne communique avec le titulaire d'une charge publique afin d'influencer une décision en faveur du client de son collègue et qu'une quelconque contrepartie a été versée en échange des services ainsi fournis, elle doit être considérée comme lobbyiste-conseil. En conséquence, l'objet de ces activités de lobbying doit être porté au registre des lobbyistes et le client du collègue doit être considéré, au sens de l'article 9 de la Loi, comme étant son client. Cet avis indique également que le terme « collègue » s'entend de toute personne travaillant au sein de la même firme ou de la même entreprise.

Rédaction d'un guide d'information à l'intention du Conseil interprofessionnel du Québec

Dans le but de permettre aux membres des ordres professionnels de bien comprendre leurs obligations vis-à-vis de la Loi, le commissaire au lobbying a rédigé un document d'information à l'intention du Conseil interprofessionnel du Québec. Celui-ci prendra appui sur ce document pour la rédaction de son propre guide. Le Conseil interprofessionnel du Québec regroupe 44 ordres professionnels.

Dépôt d'un important rapport de propositions de modifications législatives

Au cours de l'année 2011-2012, le commissaire au lobbying a mené une réflexion en profondeur sur la Loi qui s'est concrétisée par le dépôt, le 9 mai 2012, d'un important rapport du Commissaire au lobbying du Québec à l'intention des membres de l'Assemblée nationale. Dans le rapport intitulé « Proposition de modifications à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying », le commissaire formule 105 recommandations d'amélioration de la Loi, dont certaines identifiées par le précédent commissaire en 2008, et soumet une proposition de rédaction d'une nouvelle loi incorporant l'ensemble de ses recommandations.

Les modifications proposées dans le rapport ont pour objectifs :

- de simplifier, de clarifier et d'apporter des précisions à la Loi afin d'en faciliter l'application et la compréhension;
- de favoriser un meilleur équilibre quant aux obligations des divers groupes d'influence;
- de permettre une application plus uniforme et plus complète de la Loi par tous les acteurs en proposant des modifications aux dispositions relatives au registre des lobbyistes, en revoyant certaines interdictions ainsi qu'en précisant le rôle des différents acteurs;

- de fournir au Commissaire au lobbyisme du Québec quelques outils complémentaires pour lui permettre de remplir plus efficacement son mandat.

Comparution du commissaire à la Commission des institutions

Le 17 avril 2013, le commissaire au lobbyisme a comparu devant la Commission des institutions de l'Assemblée nationale afin de répondre aux questions des parlementaires au sujet du rapport « Propositions de modifications à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme ». Le commissaire au lobbyisme a rappelé aux parlementaires que les lacunes et les difficultés d'application de la Loi ne sont pas nouvelles; parmi les difficultés déjà identifiées, et toujours présentes aujourd'hui, le commissaire a fait ressortir les suivantes :

- la notion de « partie importante » permettant de qualifier une personne de lobbyiste d'entreprise ou d'organisation;
- les modalités d'inscription au registre des lobbyistes et les renseignements exigés;
- l'obligation pour les lobbyistes d'obtenir des bicolés de signature après vérification de leur identité auprès d'un notaire autorisé;
- le partage de responsabilités entre la conservatrice du registre et le commissaire au lobbyisme;
- la non-application de la Loi à certains lobbyistes d'organisation;
- le libellé de certains articles et le vocabulaire utilisé;
- le délai de prescription d'un an pour les poursuites pénales.

Le commissaire au lobbyisme a également comparu devant la Commission des institutions de l'Assemblée nationale relativement aux orientations, aux activités et à la gestion de l'institution qu'il dirige pour les années 2007-2012.

Partenariat avec la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires

En 2008, l'Assemblée nationale du Québec et l'Université Laval se sont associées pour mettre sur pied la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires. Le Commissaire au lobbyisme du Québec est l'un des partenaires qui contribuent au financement de la Chaire depuis sa création.

Le Commissaire au lobbyisme du Québec a confié un mandat de recherche à la Chaire pour connaître l'évolution de la perception des titulaires de charges publiques aux niveaux municipal, gouvernemental et parlementaire relativement aux activités de lobbyisme et à leur encadrement. L'étude avait pour objectif de vérifier si les titulaires de charges publiques intègrent la préoccupation de transparence et d'éthique lorsque des communications d'influence s'exercent auprès d'eux. Elle visait aussi à mesurer le chemin parcouru depuis 2006, alors qu'une première collecte de données avait été réalisée. Pour ce faire, en janvier 2012, un questionnaire a été envoyé à 3 489 titulaires de charges publiques travaillant au sein des paliers municipal et provincial.

Les résultats de cette étude ont été communiqués le 8 mai dernier lors d'une conférence de presse à l'Assemblée nationale et ont fait l'objet de deux articles dans l'Infolettre de juin 2013.

Les principaux constats de cette étude serviront à améliorer les outils d'information du Commissaire au lobbyisme du Québec ainsi qu'à parfaire l'offre d'accompagnement aux titulaires de charges publiques, dans le but de les aider à assurer une saine gestion des communications d'influence dans leur environnement.

Allocution du commissaire au colloque de Transparency International France

Le commissaire au lobbyisme, M^e François Casgrain, a prononcé une allocution devant les membres de Transparency International France à l'occasion du colloque *Moralisation de la vie publique : quelle contribution peut apporter le Parlement?* qui a eu lieu à Paris le 25 octobre 2012. L'allocution du commissaire s'intitulait *Déontologie parlementaire : l'exemple de l'encadrement du lobbyisme au Québec* et abordait la contribution que le Parlement et les différents acteurs qui y exercent leurs activités peuvent apporter en matière d'encadrement du lobbyisme et de déontologie parlementaire. M^e Casgrain a également parlé de la mission et des enjeux du Commissaire au lobbyisme du Québec. L'allocution du commissaire a été publiée dans les actes du colloque 2012 de Transparency International France.

Participation à la 34^e Conférence du Council on Governmental Ethics Laws

Du 1^{er} au 5 décembre 2012, le commissaire au lobbyisme a participé à la 34^e Conférence du Council on Governmental Ethics Laws (COGEL) tenue à Colombus, dans l'État de l'Ohio, aux États-Unis. Lors de cette conférence, le commissaire au lobbyisme, M^e François Casgrain, a été élu membre du comité de direction du COGEL. La prochaine conférence annuelle du COGEL aura lieu à Québec, du 8 au 11 décembre 2013. Près de 300 congressistes sont attendus au Château Frontenac pour cette conférence organisée conjointement par le Directeur général des élections du Québec, le Commissaire à l'éthique et à la déontologie, le Commissaire au lobbyisme du Québec et la Commission d'accès à l'information.

Rencontre avec le commissaire à l'intégrité de la Ville d'Ottawa

Le commissaire au lobbyisme a profité de son passage en Outaouais lors de la tournée des régions pour rencontrer le commissaire à l'intégrité de la Ville d'Ottawa, M. Robert Marleau. Celui-ci est chargé de la surveillance et de l'application des règles d'encadrement du lobbyisme dont s'est dotée la Ville d'Ottawa et qui sont entrées en vigueur le 19 septembre 2012.

Participation au Forum de l'OCDE sur la transparence et l'intégrité des activités de lobbying

Le commissaire au lobbyisme a participé au forum de l'OCDE sur la transparence et l'intégrité des activités de lobbying qui s'est tenu à Paris les 27 et 28 juin 2013. Cet événement a notamment réuni 76 intervenants de 22 pays préoccupés par l'intégrité dans le secteur public. Intitulé « Comment regagner la confiance? », ce forum s'est intéressé aux questions suivantes :

- Création de règles et de balises : Comment concilier l'encadrement rigoureux du lobbying avec le bon fonctionnement et l'accessibilité des administrations publiques?
- Gouvernement ouvert du 21^{ième} siècle : Quel degré de transparence à privilégier dans les pratiques du lobbying?

- Intégrité dans la prise de décision publique : Quelles balises pour renforcer la confiance du public?
- Conformité et application : Comment faire une réalité de la transparence et de l'intégrité en matière de lobbyisme?

Conférence au Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM)

À l'occasion de l'école d'été du CÉRIUM, le commissaire au lobbyisme, M^e François Casgrain, a prononcé une conférence intitulée « La transparence au service d'une saine gouvernance » le 10 juillet dernier. Des étudiants et des représentants syndicaux ont assisté à la conférence.

ORIENTATION 4 - VALORISER L'ENGAGEMENT, LA QUALITÉ ET LE SAVOIR-FAIRE DU PERSONNEL

Il ne fait aucun doute que la performance de l'institution est grandement tributaire des compétences et du degré de mobilisation de son personnel. En conséquence, le développement et la valorisation de son personnel font partie des priorités du Plan stratégique 2010-2013.

Activités de mobilisation

Sept activités suscitant la participation du personnel ont été réalisées au cours de l'année. Mentionnons notamment l'organisation d'une rencontre pour présenter les plans d'action de chaque direction, la tenue d'une activité de groupe soulignant le 10^e anniversaire du Commissaire au lobbyisme du Québec, la tenue d'un dîner Entraide à l'occasion de la campagne de financement de cet organisme, et un « dîner reconnaissance » pour souligner l'apport considérable des employés du Commissaire au lobbyisme du Québec à la réalisation de sa mission. Plusieurs rencontres entre les différentes directions ont également eu lieu afin de faciliter la transmission d'informations relatives aux opérations de chacune d'entre elles.

Cadre de référence sur la reconnaissance au travail

L'institution a élaboré un cadre de référence relatif à la reconnaissance au travail afin de maintenir et de renforcer la mobilisation du personnel.

Site intranet

En septembre 2012, le Commissaire au lobbyisme du Québec a procédé à la mise en ligne de son site intranet. Ce moyen de communication interne à l'intention des employés rend accessible de façon intégrée un ensemble d'outils et de services, notamment des nouvelles institutionnelles, des documents d'information, des bottins téléphoniques et des accès aux bases de données de l'organisation.

Sondage sur la satisfaction du personnel et le climat organisationnel

En mai 2012, le Commissaire au lobbyisme du Québec a réalisé un sondage auprès de l'ensemble de ses employés afin de mesurer le degré de satisfaction du personnel et le climat organisationnel. Les résultats du sondage ont été présentés aux employés en octobre 2012. Ils révèlent un haut degré de satisfaction des employés (79 %) quant au climat général de travail qui règne au sein de l'institution. Il en ressort notamment que le personnel apprécie son environnement de travail et la qualité des relations interpersonnelles entre collègues (supervision, travail d'équipe, etc.). Les résultats font également ressortir que le Commissaire au lobbyisme a une force d'attraction et de rétention du personnel, notamment en raison du sujet qu'il traite, de sa mission, du leadership mobilisateur qu'il exerce et de l'environnement de travail qu'il propose. Un plan d'action a été réalisé afin de concrétiser ou de maintenir certains objectifs d'amélioration du climat organisationnel.

Compétences du personnel et activités de formation

Dans le but de maintenir et développer le niveau de connaissance et d'expertise du personnel, tous les employés ont bénéficié d'activités de développement au cours de l'exercice 2012-2013. Un total de 622 heures, soit près de 90 jours, de formation ont été offertes aux employés. Plusieurs formations ont eu lieu à l'interne et ont été données par des membres du personnel du Commissaire au lobbyisme du Québec.

REGISTRE DES LOBBYISTES

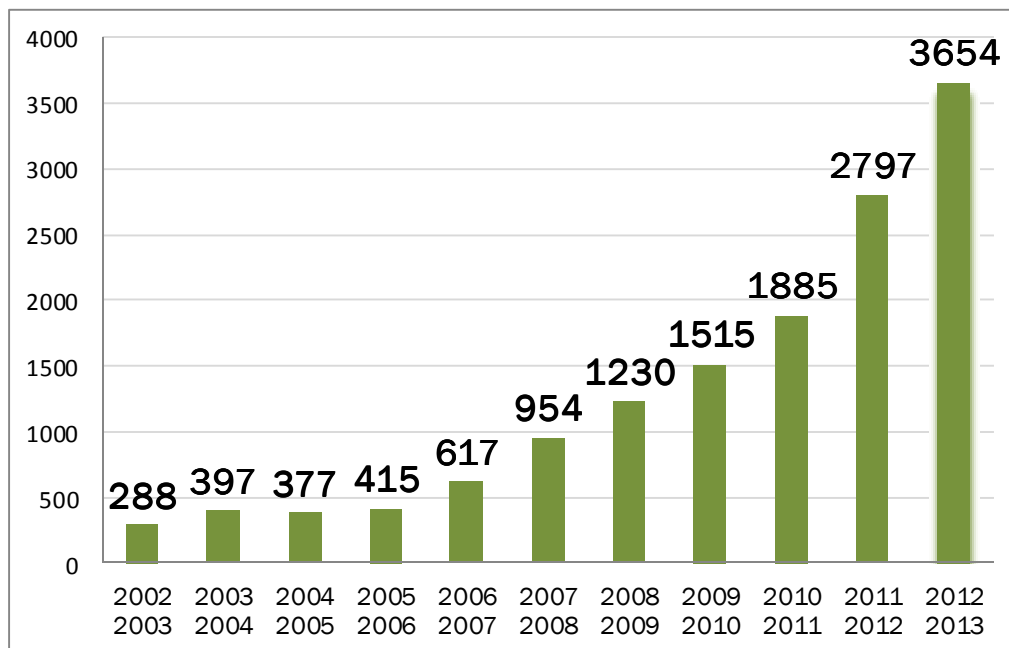
Au cours de la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013, le nombre de lobbyistes ayant eu au moins un mandat actif au cours de l'année a connu une augmentation de 31 %, par rapport à la même période en 2011-2012.

Ainsi, au 31 mars 2013, le nombre de lobbyistes actifs était de 3 654, par rapport à 2 797 au 31 mars 2012. Le décompte des lobbyistes dûment enregistrés au registre des lobbyistes s'établissait comme suit :

- 297 lobbyistes-conseils
- 2 101 lobbyistes d'entreprise pour le compte de 401 entreprises
- 1 256 lobbyistes d'organisation pour le compte de 283 organisations

Au cours de la période échelonnée entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013, 1 118 lobbyistes se sont inscrits au registre pour la première fois, soit 91 lobbyistes-conseils et 1 027 lobbyistes d'entreprise ou d'organisation.

Évolution du nombre de lobbyistes actifs* inscrits au registre des lobbyistes (2002-2013)



* Un lobbyiste est considéré comme actif s'il a au moins un mandat déclaré actif pendant un exercice financier.

Avancées considérables au cours des dernières années : des chiffres qui parlent

Lobbyistes ayant procédé à une première inscription au registre

- Depuis 2002-2003, première année d'entrée en vigueur de la Loi, 5 047 lobbyistes ont été inscrits à un moment ou à un autre au registre des lobbyistes.
- Seulement au cours des deux dernières années, 2 248 lobbyistes ont procédé à une première inscription au registre des lobbyistes. Ainsi, près de la moitié (45 %) du nombre de lobbyistes ayant inscrit, pour la première fois, un mandat au registre l'a fait au cours des deux dernières années.

Nombre de lobbyistes actifs (ayant au moins un mandat actif au cours de l'année)

- Au 31 mars 2013, 3 654 lobbyistes actifs étaient inscrits au registre des lobbyistes, ce qui représente une augmentation de 31 % par rapport à l'année précédente, où l'on en dénombrait 2 797.
- Le nombre de lobbyistes ayant eu au moins un mandat actif au cours de l'année a augmenté de 94 % depuis deux ans et a triplé au cours des quatre dernières années.

Déclarations ou avis de modifications apparaissant au registre des lobbyistes

- Le nombre total de déclarations et d'avis présentés au registre a augmenté de 19 % au cours de la dernière année. En 2012-2013, 1 307 déclarations et avis ont été inscrits au registre des lobbyistes, par rapport à 1 102 en 2011-2012.
- Par rapport à l'année 2010-2011, le nombre total de déclarations et d'avis présentés au registre a augmenté de 61 %.

Nombre d'entreprises et d'organisations ayant au moins un lobbyiste inscrit au registre des lobbyistes

- Le nombre d'entreprises et d'organisations comptant au moins un lobbyiste inscrit au registre a augmenté de 33 % au cours de la dernière année. Au 31 mars 2013, on en comptait 684, comparativement à 514 au 31 mars 2012.
- Par rapport à 2010-2011, le nombre d'entreprises et d'organisations ayant au moins un lobbyiste inscrit au registre a augmenté de 81 %.

Répartition par catégorie de lobbyistes actifs* inscrits au registre des lobbyistes (2002-2013)

Année	Lobbyistes-conseils	Lobbyistes d'entreprise	Lobbyistes d'organisation	Total
2002-2003	83	41	164	288
2003-2004	131	59	207	397
2004-2005	116	59	202	377
2005-2006	103	118	194	415
2006-2007	142	220	255	617
2007-2008	164	357	433	954
2008-2009	186	517	527	1 230
2009-2010	204	694	617	1 515
2010-2011	226	908	751	1 885
2011-2012	247	1 534	1 016	2 797
2012-2013	297	2 101	1 256	3 654

* Un lobbyiste est considéré comme actif s'il a au moins un mandat déclaré actif pendant un exercice financier.

ORDONNANCES DE CONFIDENTIALITÉ

À la demande d'une personne qui doit faire une inscription au registre des lobbyistes, le commissaire au lobbyisme peut ordonner que tout ou partie des renseignements que contient sa déclaration demeurent confidentiels, pour une période de six mois, dès lors que ces renseignements concernent un projet d'investissement du client ou de l'entreprise visé et dont la divulgation risquerait vraisemblablement de porter une atteinte sérieuse aux intérêts économiques ou financiers de ce client ou de cette entreprise. Sur demande, une telle ordonnance de confidentialité peut ensuite être prolongée par le commissaire pour la durée qu'il détermine.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le commissaire a reçu sept demandes d'ordonnance de confidentialité. Deux ordonnances ont été accordées, deux ont été refusées et deux autres ont fait l'objet d'un désistement de la part du demandeur. L'autre demande, quant à elle, n'a pas été dûment complétée à ce jour par le demandeur, de sorte qu'elle n'a pas pu être traitée par le commissaire.

De plus, durant la période couverte par le présent rapport, une ordonnance de confidentialité qui venait à échéance a fait l'objet d'une demande de renouvellement. Par ailleurs, quatre ordonnances ont été levées par le commissaire.

Statistiques des ordonnances de confidentialité du commissaire au lobbying (2007-2013)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
ORDONNANCES ACCORDÉES	2	2	3	1	2	2
DEMANDES REFUSÉES	---	---	2	---	3	2
DÉSISTEMENT	1	2	---	---	---	2
ORDONNANCES PROLONGÉES	---	1	2	3	1	---
ORDONNANCES RENOUVELÉES	---	---	---	---	3	1
ORDONNANCES LEVÉES	---	2	---	3	---	4
TOTAL DES DEMANDES REÇUES	3	5	7	4	9	8¹

¹ Ce nombre comprend une demande qui n'a pas été dûment complétée par le demandeur, de sorte qu'elle n'a pas pu être traitée par le commissaire.

PRIORITÉS POUR L'ANNÉE 2013-2014

Voici les priorités que l'institution a retenues pour l'exercice financier de 2013-2014 afin de concrétiser chacune de ses quatre orientations stratégiques :

Afin d'amener les différents acteurs à intégrer la préoccupation de transparence et d'éthique, le Commissaire au lobbyisme du Québec entend :

- intensifier les activités de sensibilisation en milieux parlementaire, gouvernemental et municipal, notamment par la réalisation des activités prévues dans le cadre de la tournée des régions.

Afin de maximiser la surveillance et le contrôle des activités de lobbyisme, le Commissaire au lobbyisme du Québec entend :

- revoir la stratégie de surveillance, de vérification et d'enquête, afin d'optimiser ses interventions et maximiser l'impact de son action;
- prendre des mesures pour amener certains groupes de professionnels qui omettent ou négligent de le faire, à s'inscrire au registre des lobbyistes.

Afin de contribuer à mieux faire comprendre les règles et à les faire évoluer, le Commissaire au lobbyisme du Québec entend :

- poursuivre les démarches afin que des amendements soient apportés à la Loi dans le sens des recommandations qu'il a formulées dans le rapport proposant des modifications à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme déposé en mai 2012 à l'Assemblée nationale;
- définir ce que devrait comprendre un futur registre des lobbyistes tenant compte notamment d'éventuelles modifications à la Loi.

Dans le cas où des modifications à la Loi seraient apportées, s'ajouterait la priorité suivante :

- mettre en œuvre l'application de la nouvelle loi.

Et dans le cas où la responsabilité du registre des lobbyistes serait confiée au commissaire au lobbyisme :

- entreprendre les travaux visant le développement d'un nouveau registre des lobbyistes et la prise en charge de la tenue du registre.

Afin de valoriser l'engagement, la qualité et le savoir-faire du personnel, le Commissaire au lobbyisme du Québec entend :

- consolider les processus et les outils institutionnels de gestion documentaire et de gestion des relations avec la clientèle (CRM).